DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN ARRONDISSEMENT DE PAU

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15 avril 2024

ID : 064-216404301-20240402-24DEL56-BF

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

<u>Présents</u>: M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

<u>Absents mais ayant donné pouvoir</u> : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

<u>24 – 56 - COMPTE FINANCIER 2023 – ASSAINISSEMENT</u>

Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :

Conformément à l'article R2221-92, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'éléments détaillés sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'exploitation de la régie des eaux et arrêté par le Conseil municipal.

Le compte financier est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion.

Après présentation de ces documents en séance, les résultats d'exécution comptable de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

Compte financier de l'assainissement :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	- 425 035,79	482 617,23	- 15 767,42	- 440 803,21
Fonctionnement	641 971,07		247 441,75	889 412,82
Total	216 935,28		231 674,33	448 609,61

Reste à réaliser en Dépenses	123 635,47
Reste à réaliser en Recettes	10 325 ,00

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 20 mars 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour – 6 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve le compte financier 2023 du service de l'assainissement, annexé à la présente.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 064-216404301-20240402-24DEL56-BF

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024 Et tous les membres présents ont signé Pour copie conforme et certificat d'affiche.

> Le Maire d'ORTHEZ, **Emmanuel HANON**

Publiée le